# La grève de Fourmies

**La Grève de Fourmies continue : Quelques défections se son produites, mais les chômeurs consentant à verser à leurs camarades un léger secours, ceux-ci ont décidé de continuer la grève.**

**— Une mise au point.**

## La réunion de mardi

**Mardi soir**, 2.000 ouvriers environ se sont réunis à la Bourse du Travail, à 8 heures un quart, sous la présidence du citoyen Delattre.

Le citoyen Moreau commence par rendre compte à l'assemblée du vote qui a eu lieu à la réunion de midi et à la suite duquel la grève à outrance a été décidée. Il dévoile ensuite les manœuvres employées par les patrons pour obtenir des rentrées partielles. Ils envoient des contremaîtres ou des contremaînes au domicile des ouvriers pour les intimider, et leur arracher la promesse qu'ils rentreront le lendemain. Malheureusement, beaucoup d'ouvriers n'ont pas assez de force de caractère pour repousser ces honteuses tentatives comme elles le méritent.

Ils devraient répondre carrément qu'ils ne rentreront pas, ou du moins, s'ils n'ont pas cette hardiesse, promettre de rentrer et n'en rien faire.

Le citoyen Delattre prend la parole. Les grévistes, dit-il sont libres d'agir comme il leur plaît, de rentrer à l'atelier ou de continuer la grève ; mais ils avaient juré de ne pas céder, et il est bien triste de voir des ouvriers renier leurs serments de solidarité, et risquer de faire perdre la cause de leurs camarades.

D'un autre côté, les patrons avaient promis qu'il n'y aurait pas de victimes pour faits de grève. Or, deux femmes qui avaient dit à leur patron : « S'il n'y a que deux qui rentrent les dernières, ce sera nous », ont été congédiées.

Les ouvriers ne doivent pas supporter cela. Si les patrons manquent à leurs promesses, que tout le monde quitte le travail. Autrement, on ne pourra jamais accorder confiance à aucune promesse des industriels.

### SOLIDARITE OUVRIERE

Le citoyen Derigny, secrétaire du syndicat, apprend aux ouvriers que M. Carissimo avait offert à ses fileurs de leur donner satisfaction. Mais ceux-ci, donnant ainsi un bel exemple de solidarité, ont refusé de reprendre le travail tant que leurs camarades rattacheurs n'auraient pas vu aboutir leurs revendications.

Derigny annonce ensuite que le syndicat d'Avesnes a envoyé la somme de 50 francs.

D'un autre côté, les verriers en « blanc » de Fourmies, imitant le généreux exemple de leurs camarades les verriers en « noir », ont décidé de faire entre eux une collecte le jour de la paie pour venir en aide aux grévistes.

Le citoyen Delattre annonce que des bulletins imprimés sont à la disposition des familles malheureuses qui désirent des secours.

Sur ces bulletins doivent être inscrits les noms et prénoms, adresse et profession du ménage, le nombre d'enfants, leur âge et leur profession.

Ils seront remis à la commission de répartition des secours qui opérera entre eux un triage de façon à secourir d'abord les familles les plus nécessiteuses.

Après un dernier appel à la solidarité fait par Delattre, la réunion prend fin à 9 heures et demie et les grévistes se dispersent comme d'habitude dans le plus grand calme.

## La journée de mercredi

La faim a commencé à faire son œuvre. Un certain nombre d'ouvriers, espiant ainsi cruellement le dédain qu'ils ont professé jusqu'à ce jour pour le syndicalisme, se sont vus obligés de courber l'échine et de reprendre le travail.

Voici le détail complet de ces reprises.

Etablissements : Divry, 7 fileurs, 8 rattacheurs et la préparation. — Prohon, 9 fileurs, 23 rattacheurs et la préparation. — Legrand, 6 fileurs, 8 rattacheurs et la préparation. — Marche, reprise partielle le matin, complète à 9 heures et demie. — Poreaux, 23 fileurs, 10 ouvriers divers et la préparation. — Bachy, 6 soigneuses et 13 ouvriers divers. — Droulers, 11 fileurs, 12 rattacheurs et les soigneuses. — Telle Flament, 10 fileurs, 5 rattacheurs et 25 soigneuses. — René Bernier, reprise complète à 9 heures et demie, sauf 6 rattacheuses. — Caignier (rue de la Montagne), reprise complète, moins 27 soigneuses. — Bonnet, reprise complète. — Léon Bernier, reprise complète. — Caignier (route de Trieux), 11 fileurs, 19 rattacheurs et 20 soigneuses. — A. Petit, 13 fileurs (rentrés à 11 heures). Au total 194 rentrées de plus que le mardi.

Aucune reprise n'a encore lu lieu dans les établissements : Guinotte, Vve Paillet, La Roulette, Douvain, Carissimo, Jacquot.

La plupart des ouvriers rentrés sont des chômeurs. Parmi eux se trouvent cependant quelques grévistes. Ces malheureux, dont le manque de fermeté est si préjudiciable à leurs camarades, sont bien plus à plaindre qu'à blâmer.

### A LA BOURSE DU TRAVAIL

Les grévistes se sont réunis à midi à la Bourse du Travail au nombre de six cents environ. Le citoyen Delattre prenant immédiatement la parole, commence par donner aux assistants quelques renseignements sur la situation de la grève et sur les rentrées du matin. Il annonce ensuite que la première répartition des fonds recueillis aux familles les plus nécessiteuses, aura lieu jeudi matin. Comme les chômeurs qui ont repris le travail depuis deux jours ont aidé quelque temps leurs camarades grévistes, et qu'ils ont promis de laisser un franc toutes les semaines sur leur salaire pour les aider à continuer la lutte, il est décidé que les fonds de secours recueillis jusqu'à présent, seront attribués indistinctement aux familles des grévistes et des chômeurs solidaires. Mais les fonds nouveaux qui arriveront à partir de jeudi, à 2 heures, appartiendront aux seuls grévistes.

### LES QUETES

Il est donné connaissance aux grévistes du produit de la quête faite à Maubeuge et qui a rapporté 112 fr. 25.

Le citoyen Moreau annonce que les fonds recueillis seront inscrits sur un cahier au fur et à mesure de leur arrivée. En face des rentrées, on inscrira les sorties, soit les secours accordés aux malheureux.

Certains murmures s'élèvent dans l'assemblée ,et quelques voix demandent comment la répartition sera contrôlée. On décide donc de nommer une commission de contrôle composée de cinq membres qui devront surveiller et vérifier le travail de la commission de répartition. Les noms suivants sont proposés et immédiatement acceptés : Clémenson, Savoise, Chaudron, Beauvilain et Vaille.

Le citoyen Brochetel engage ensuite les grévistes à résister le plus longtemps possible et exiger complète satisfaction, pour faire honte à ceux qui ont repris le travail. Mais il faut bien se garder de les battre ou de les insulter. La conduite la plus digne est d'affecter de ne pas les voir.

La réunion se termina à une heure et demie.

### ARRIVEE DU SOUS-PREFET D'AVESNES

M. Decaud, sous-préfet d'Avesnes est venu pour la seconde fois à Fourmies à 3 h. 26. Il a été reçu à la gare par MM. Faudot, commissaire spécial de la Préfecture et Chesnel, commissaire de surveillance du nor.

Tous trois se sont dirigés vers la mairie, où M. Decaud et M. Faudot ont eu une conférence avec le citoyen Moreau, membre du Comité de la grève, en présence de M. Groulard, commissaire de police et de M. Buissart, conseiller général.

Sur la demande du citoyen Moreau, MM. Faudot et Buissart ont décidé de faire jeudi matin une nouvelle démarche auprès des patrons pour les décider à accepter l'arbitrage du juge de paix. Malheureusement, en présence du nombre de reprises partielles, qui se sont produites depuis deux jours, il est peu probable que les industriels acceptent cet arbitrage qu'ils ont refusé déjà lorsque le travail était partout interrompu.

MM. Faudot et Buissart rendront compte aux ouvriers de leurs démarches jeudi à midi à la Bourse du Travail.

### L'APPEL AUX SYNDICATS

Mercredi après midi, en sortant de la réunion les membres du Comité de la grève réunis chez le citoyen Dauresse, se sont occupés d'envoyer des appels à la solidarité de tous les syndicats importants et de toutes les Bourses du Travail de France. Souhaitons que ces appels soient entendus et aient pour résultat de donner un peu de pain aux grévistes qui luttent si courageusement pour la revendication de leurs droits.

### REPARTITION DES SECOURS

La commission de répartition des fonds s'est réunie à huit heures du soir à l'estaminet Dumas, sous la présidence du citoyen Delattre, pour commencer à partager les sommes recueillies entre les familles les plus nécessiteuses.

Disons de suite que les demandes parvenues à la commission sont assez peu nombreuses. Les grévistes font ainsi preuve d'un amour propre des plus louables, en ne sollicitant des secours qu'à la dernière extrémité pour permettre aux plus malheureux d'en profiter tout d'abord.

La distribution des fonds commencera jeudi dans la matinée.

### MAIGRE QUINZAINE

De six à sept heures du soir, les ouvriers se sont présentés à la porte de différentes usines pour toucher leur maigre quinzaine. La moyenne des sommes reçues par ces malheureux ne s'est guère élevée au-dessus de 10 à 12 francs.

Vers six heures du soir, une centaine d'ouvriers se sont présentés à la filature L. Flament « A la Roulette », rue de Wignehies, pour toucher leur quinzaine. Le patron leur a répondu que puisqu'ils avaient quitté le travail sans les prévenir, il était en droit de refuser de les payer.

Comme les ouvriers insistaient pour être payés ,il leur dit qu'ils pouvaient l'attaquer soit au juge de paix, soit au prud'homme. Un tumulte se produisit alors et M. Flament téléphona au commissaire de police qui envoya des gendarmes pour assurer le service d'ordre.

Après des pourparlers assez violents, M. Flament se décida à payer quand même ses ouvriers.

### MISE AU POINT

Nous tenons à protester contre plusieurs inexactitudes parues dans le « Grand Echo du Nord » de mercredi matin au sujet de la réunion tenue lundi soir à la Bourse du Travail, et ayant pour but de faire voir les ouvriers fourmisiens sous un jour absolument faux.

Le journal patronal prétend que lorsque M. Armand Petit, industriel à Fourmies, voulut pénétrer dans la salle de réunion, il fut accueilli par les cris « A mort ! A mort ! » et brutalement expulsé.

Ceci est de la pure fumisterie. Lorsque M. Petit se présenta à la porte, les ouvriers s'opposèrent bruyamment à son entrée, et ce fut tout.

Un peu plus loin, l' « Echo » dit que M. Faudot ,parlant de la situation des patrons, fut interrompu par les cris « Et leurs automobiles ! Et leurs fermes en Belgique ! » et dut renoncer à parler. En réalité, aucun cri de ce genre ne fut prononcé. M. Faudot, de son propre aveu parla aussi longtemps qu'il voulut sans être interrompu.

Il fut écouté par les ouvriers avec un calme et une attention respectueuse à laquelle il se plaît à rendre hommage. Quand il cessa de parler, c'est qu'il n'avait plus rien à dire ,mais il ne fut pas le moins du monde empêché par des cris « clamés à pleins poumons ».

Pas plus que M. Faudot, le citoyen Delattre ne dut se taire lorsqu'il conseilla aux ouvriers de reprendre le travail pour s'organiser ensuite. Lorsqu'il eut fini son discours, les grévistes se déclarèrent décidés, malgré tout, à continuer la grève. Le citoyen Delattre dit alors que si tel était l'avis de la majorité ,il n'avait plus qu'à féliciter les ouvriers de leur énergique résolution et à leur promettre son concours en toutes circonstances, déclaration qui fut accueillie par de chaleureux applaudissements.

Quant à la sortie, que l' « Echo » dit avoir été beaucoup plus bruyante que les autres jours, le lieutenant de gendarmerie, M. Lamarre, chargé d'assurer le service d'ordre reconnaît qu'elle fut absolument semblable à celles des autres jours, c'est-à-dire d'un calme absolu.

Nous ne savons quel intérêt peut avoir l' « Echo » à déformer ainsi la vérité et à représenter les grévistes comme brûyants et tapageurs. Nous préférons croire qu'il a été induit en erreur par des raconteurs tendancieux.

## Enfant ébouillanté à Marles

Ferdinand Dehon, âgé de trois ans, est tombé dans une marmite remplie d'eau bouillante que sa mère avait posée à terre. Il a reçu de nombreuses brûlures sur la gravité desquelles on ne peut se prononcer jusqu'à présent.

## Cartouche II

**Le cambrioleur roubaisien Lemay fait le récit de ses aventures, et montre comment son ventre affamé gardait d'excellentes oreilles de voleur.**

Le cambrioleur Lemay, qui a fait tant parler de lui à Roubaix surtout, est un digne descendant de Cartouche le filou aux cent tours habiles.

M. Delalé, juge d'instruction à Lille, a continué hier, à l'interroger sur ses nombreuses expéditions nocturnes.

Malgré quelques réticences de ci de là, Lemay habilement « cuisiné » par le magistrat avoue de nombreux méfaits, il en ajoute même quelques-uns que la police ignore, les victimes n'ayant porté plainte.

### SON PETIT TRAVAIL

Lemay a une bonne mémoire, et, comme l'on va voir, il n'oublie pas la série de ses méfaits.

Afin d'éviter au juge de l'interroger sur la façon de « travailler » il tient au début de l'interrogatoire à lui expliquer son petit procédé.

Lemay, passant dans une rue, essaie d'ouvrir le volet d'une maison quelle qu'elle soit; si celui-ci résiste, il continue son chemin, mais s'il n'est pas fermé, il se met en mesure « d'opérer ».

Il casse alors un carreau, fait jouer l'espagnolette et entre dans l'immeuble pour n'en ressortir qu'après complet inventaire des pièces.

C'est donc par ce moyen, qu'il entra la nuit du 11 au 12 mars dans le cabaret Legrand, rue du Fresnoy, à Roubaix. Après avoir ouvert le tiroir du comptoir renfermant une somme de 7 fr. il se retira.

Le 12 mars, c'est l'habitation de M. Margat, qui reçoit sa visite.

Là il déroba une douzaine de sous, puis dans le tiroir d'un meuble 3 montres avec leurs chaînes. Ayant découvert des œufs, il en mangea plusieurs,assaisonnés d'une bouteille de vin. En s'en allant, il aperçut un pardessus qu'il enleva.

Sur les indications du bandit, qui donna l'adresse de la personne à la quelle il avait fait cadeau des montres, M. Margat a pu rentrer en leur possession.

La nuit suivante, c'est-à-dire du 12 au 13 mars, il était allé se promener à Tourcoing. Une faim atroce lui travaillant l'estomac, il entra toujours par le même moyen, dans une charcuterie de la rue de Mouveaux, au Blanc-Seau. Après avoir fracturé le tiroir du comptoir qui ne renfermait aucun argent, Lemay s'empara d'un superbe jambon et d'un saucisson qui firent les délices de ses festins.

Il revint dans la journée du 13 à Roubaix avec une ardeur nouvelle, aussi dans la nuit du 13 au 14 mars il cambriola deux fois. Ce fut d'abord , chez M. Eugène Plouy, négociant en coton, vice-consul de Hollande, rue de Lorraine, à Roubaix. Une fois dans la place il chercha mais en vain de l'argent. Ayant découvert de l'argenterie il la dédaigna. Au cours de ses recherches, il fut tenté par un pot de confiture qu'il mangea avec grand plaisir. Une paire de souliers à sa pointure lui ayant convenu, il les emporta. Quelques cigares et des cigarettes furent également dérobés.

Le magistrat lui demandant à ce moment, si pour commettre ses vols, il était armé, il déclara que cette nuit-là, il avait en poche un revolver, mais qu'il n'avait nullement l'envie de s'en servir.

La même nuit, passant, rue du Fresnoy, Lemay s'introduisit dans l'estaminet Baisez, au numéro 38, mais n'ayant rien trouvé à sa convenance, il se contenta de boire plusieurs chopes, la confiture lui ayant donné soif.

Dans la nuit du 15 au 16 mars,c'est l'habitation de M. Tahon frère et sœur, rue de Mouveaux, 20, à Roubaix qu'il choisit pour visiter.

Là, il a dérobé une montre et une alliance en or, des jetons d'une coopérative, des timbres à quittances, 34 couverts en ruolitz, 80 francs en espèce.

En s'en allant, il endossa un pardessus et un imperméable.

Comme on le voit, Lemay se reconnaît l'auteur de six cambriolages.

### UNE VICTIME COMPLAISANTE

Interrogé sur le cambriolage qu'il commit à Dunkerque voici le récit invraisemblable et pourtant exact qu'il en fit.

Dans la nuit du 8 au 9 mars, Lemay passant dans une rue qu'il déclare ne pas connaître — rue Emery — il emploie son système du volet. Par bonheur, celui de l'habitation occupée par Mme Vancoster, lui cède.

Il pénètre dans la salle du rez-de-chaussée, où il visite minutieusement les meubles.

Rien ne lui plaisant, il continue ses recherches.

Sur un meuble, ayant découvert une montre ne or, il la met dans « sa profonde ».

Allumant une bougie, il se rend au premier étage et entrant dans une chambre, il aperçoit une femme âgée couchée.

Celle ci éveillée en sursaut pousse un cri. « C'est alors que Lemay usant d'audace la rassure et lui dit qu'il ne veut pas lui faire de mal, et la somme de lui donner son argent ».

La pauvre femme s'exécute en tirant d'un tiroir une somme de 260 francs la lui remet.

Dans cette somme, il se trouvait plusieurs pièces de monnaie ancienne il les jeta.

Il allait se retirer quand des locataires des étages supérieurs éveillés par un bruit insolite appelant « au secours » le bandit sans s'effrayer leur cria : ce n'est pas la peine de crier je ne suis pas ici pour faire mal, d'ailleurs je pars.

C'est à ce moment, d'après les dires de Lemay ,que la volée rassura les locataires en disant : « laissez tranquille monsieur, il ne me fera pas de mal ».

Après avoir quitté la maison, Lemay se dirigea vers une maison de tolérance, ou il y resta une partie de la journée.

La police avertie du vol, s'était mise à sa recherche, elle le découvrit vers onze heures du matin, mais Lemay, ayant exhibé une lettre de convocation pour une période de 3 jours au nom d'un sieur Dhonge, qu'il avait trouvée dans un train, les agents le laissèrent tranquille.

Tel est le récit des aventures de ce héros du cambriolage qui agissait avec un cynisme et un sang-froid déconcertant. L'appétit ne lui était pas coupé, on a pu le voir, par l'émotion de ses vols.

C'est en toute tranquillité qu'il opérait et l'on ne peut s'empêcher de regretter que tant de hardiesse, et de belles qualités de ce genre soient perdues dans le sport interdit du cambriolage.

## EPHEMERIDES REGIONALES

### Grève aux mines de Fresnes et Vieux-Condé

**21 MARS 1862**

*On annonce que la grève est terminée dans le bassin de Valenciennes. La descente s'est effectuée normalement, le 21 mars, dans toutes les fosses de Vieux-Condé et de Fresnes, pour la première fois depuis huit jours, et tous les ouvriers sont à leur poste, à l'exception d'une douzaine de malheureux, choisis comme victimes expiatoires, et qui attendent, en prison, d'être jugés et condamnés pour atteintes à la liberté du travail.*

*Le mouvement gréviste a commencé vendredi dernier, 14, à Vieux-Condé. Mécontents de leurs salaires, qui loin d'être en proportion des bénéfices de la Compagnie, ne leur permettent même pas de manger à leur faim, de nombreux mineurs ont déclaré ne plus vouloir travailler dans ces conditions. Ils sont allés dans les bureaux redemander leurs livrets, en disant qu'ils voulaient quitter le pays et se faire embaucher dans les mines du Pas-de-Calais, où la main-d'œuvre est beaucoup mieux payée.*

*Sous prétexte qu'ils se présentaient en bandes, la Compagnie a refusé de leur donner satisfaction. Elle a soutenu qu'il s'agissait d'une grève déguisée, d'une véritable coalition, tendant à relever les salaires : et aucun livret ne fut rendu.*

*Or, réellement, à ce moment, il n'y avait pas de grèves ; il y avait des ouvriers voulant en grand nombre changer d'atelier : L'arbitraire des compagnies se manifestait une fois de plus.*

*Aussi quand la nouvelle de ce mauvais vouloir patronal se fut répandue, il y a eu une explosion de colère. Partout le travail a cessé, des groupes se sont formés ; le juge de paix a été immédiatement saisi.*

*Il inclinait à donner raison aux mineurs, quand sont arrivés, le sous-préfet de Valenciennes, le juge d'instruction et le procureur impérial. Ceux-ci ont immédiatement fait procéder à des arrestations. L'intimidation a porté ses fruits, et le lendemain les descentes étaient presqu'aussi nombreuses qu'à l'ordinaire.*

*En conséquence, les autorités quittaient Vieux-Condé, samedi soir, croyant tout terminé.*

*Mais le feu couvait sous roche. Des conférences eut eu lieu, toute la journée de dimanche, dans les quartiers habités par les mineurs, principalement dans le quartier du Trieu ; et le lundi matin, la grève s'est renouvelée, mais cette fois avec une toute autre énergie.*

*Sur l'instigation de camarades venus de Condé, toutes les fosses ont été abandonnées à Fresnes ; et de là, une bande, sans cesse grossie en route, s'est portée sur Anzin.*

*Le puits dit de la* Bleuse-Borne *a été envahi, le portier maltraité, et les feux des machines, éteints. Puis les grévistes se sont dirigés sur la Fosse Thiers. La résistance avait été organisée sur ce point. Les porions avaient barricadé les portes. On essaya de les enfoncer.*

*Mais pendant ce siège en raccourci,la nouvelle était arrivée que la gendarmerie et 150 hommes d'infanterie de la garnison de Valenciennes s'approchaient au pas de course.*

*Aussitôt les grévistes se sont dispersés. Le commissaire de police, M. Taillefer, survenu sur les lieux a dû se borner à procéder au hasard, à quelques nouvelles arrestations, et toute espèce de désordre a disparu.*

*Il en a été de même le lendemain. Le sous-préfet, appelé en toute hâte a fait déployer un grand appareil de forces policières ; il a multiplié les patrouilles, les sentinelles, les visites domiciliaires. Pour couronner son œuvre, il a fait afficher le placard suivant :*

*« Le sous-préfet de l'arrondissement de Valenciennes, chevalier de l'ordre impérial de la Légion d'honneur, aux ouvriers mineurs de la commune de Fresnes.*

*« Ouvriers Mineurs !*

*« Cédant à de mauvais conseils, vous vous êtes livrés à des manifestations coupables qui nuisent à vos intérêts et sont préjudiciables au bien-être de vos familles.*

*« Quelques-uns d'entre vous ont porté atteinte au droit sacré de la propriété et exercé des voies de fait sur des hommes qui remplissaient courageusement leur devoir.*

*« L'autorité, protectrice des droits de tous, saura mettre un frein à ces actes répréhensibles, qui agitent les populations, en même temps qu'ils aggravent votre situation. Des mesures sévères seront prises contre ceux qui chercheraient encore à vous égarer.*

*« Rappelez-vous que c'est par de sages observations et non par la violence qu'on se rend dignes d'intérêt.*

*« Si les salaires vous semblent insuffisants, réclamez respectueusement près de ceux, qui doivent naturellement comprendre vos besoins et qui, j'en suis sûr, sont disposés à vous venir en aide. Mais, croyez-moi, retournez à vos travaux ; écoutez les sages conseils que vous donnent vos épouses et vos mères et que je vous engage moi-même à suivre.*

*« Je sais que vous êtes, en majorité, de bons et honnêtes ouvriers ; et il ne dépendra pas de moi que vos réclamations soient favorablement accueillies, si toutefois l'administration qui vous occupe croit pouvoir faire un sacrifice en votre faveur ».*

*Valenciennes, le 19 mars 1862.*

*Le Sous-Préfet,*

MARLIERE.

*Et voilà comment on parle de nos fours à des hommes soi-disant libres et égaux en droits. Les mineurs auront leurs livrets s'ils les réclament « respectueusement » et si la Compagnie « croit pouvoir faire ce sacrifice. »*

# Dernière Heure

## L'explosion de dynamite de St-Etienne

Saint-Etienne, 20 mars. — Cinq personnes exactement ont été blessées dans l'explosion de dynamite, place de l'Hôtel-de-Ville, dont nous parlons plus haut.

Parmi elles, on compte deux pompiers, dont le caporal qui coopéra au sauvetage de l'agent Tantry qui sauva deux femmes.

Il est établi qu'il y avait de la dynamite dans l'appartement de Guillaume. D'ailleurs on trouva dans un dépôt loué par lui, rue Paul Bert, des caisses de dynamite non déclarées.

Les pompiers inondent les décombres. Le bruit de la mort de Guillaume est inexact.

## La crise ministérielle en Belgique

Bruxelles, 20 mars. — Un journal annonce que la crise ministérielle est virtuellement ouverte.

Il est exact que les relations entre le gouvernement et le roi sont très tendues. Le souverain a été fort mécontent de ce que le chef du cabinet a fait à la commission parlementaire du Congo des concessions qu'il juge excessives, mais il faut attendre le retour du roi avant qu'on puisse préciser la situation.

## Les nouveaux wagons des Postes

### EXPERIENCES A EPERNAY

Châlons-sur-Marne, 20 mars. — Les députés membres de la commission des postes et les sénateurs membres de la commission des finances, qui avaient quitté Paris à midi quarante, se sont rendus à Epernay, pour procéder à des expériences de matériel, et examiner si les wagons postaux destinés à être attachés aux trains rapides devaient être posés sur chariots à boggies ou sur essieux parallèles.

M. Simyan, sous-secrétaire d'Etat aux postes et télégraphes assistait à ces expériences. Il était accompagné du directeur de son cabinet, de M. Estaunyé, directeur du matériel, et de M. Herman, directeur de l'exploitation postale.

Parmi les membres du Parlement se trouvaient MM. Steeg, rapporteur du budget des postes à la Chambre, Bertrand, Judet, Pastre, Lhopiteau, et Piétre, sénateur.

Le train spécial, qui comprenait six voitures, dont une sur boggies et une sur essieux parallèles, est arrivé à Epernay à 2 h. 31. M. Simyan a été reçu à la gare par MM. Lallement, inspecteur principal de la Compagnie, et le directeur des ateliers de l'Est.

On dit que les constatations faites en cours de route par M. Simyan et les membres de la commission ont été favorables au système sur boggies.

Le sous-secrétaire d'Etat et les parlementaires se sont rendus à la recette principale des postes d'Epernay. Ils repartent pour Paris à 3 h. 35.

## Convocation d'Electeurs

### CANTON DE BAVAI

Paris, 20 mars. — Les électeurs du canton de Bavai, sont convoqués pour le 7 avril à l'effet d'élire un conseiller général.

## Le Blanc de Céruse

Paris, 20 mars. — La commission de l'hygiène publique a pris connaissance du projet de rapport présenté par J. L. Breton concernant l'interdiction de l'emploi de la céruse dans les travaux de peinture à l'intérieur.

*Ce rapport maintient à peu près le texte* voté au Sénat, sauf en ce qui concerne la *question de l'indemnité aux fabriques de céruse.* Le principe de toute indemnité est rejeté.

La commission a également entendu sur ce sujet Viviani, ministre du travail, qui s'est prononcé très nettement contre toute indemnité et qui, en outre, s'est engagé à déposer prochainement un nouveau projet de loi tendant à l'interdiction de la céruse pour les travaux à l'extérieur.

## A LA DOUMA

Pétersbourg, 20 mars. — La Douma adopta une proposition appuyée par la droite demandant que des décisions soient prises pour l'organisation de l'assistance aux victimes de la famine.

Au cours des débats, le député Purstkevytch, membre de l'Union du peuple russe a dit que les partis font de la question de la famine une question politique, afin de créer dans la Douma un Etat-Major de la Révolution et que les socialistes révolutionnaires seront sévèrement punis parce qu'ils seront considérés en dehors de la Douma comme des personnes pernicieuses pour le pays.

La prochaine séance est renvoyée au 25 mars.

### COURS DES COTONS

Le Havre, 20 mars. — Cours de clôture du marché des cotons: Tendance calme 42.00 ; mars 68.00 ; avril 67.62 ; mai, juin et juillet 68.00 ; août, septembre et octobre 67.87 ; novembre 67.62 ; décembre 67.75 ; janvier et février 67.50.

---

FEUILLETON DU 21 MARS. — N. 136.

# LA Fille de l'Aiguilleur

**par Ely-Montclerc**

CINQUIEME PARTIE

## Les Deux Sœurs

X

Fanny Henriot courut jusqu'à la place de l'Opéra, espérant y trouver l'omnibus de Madeleine-Bastille qui, avec la correspondance de Pigalle-Halle-aux-Vins, la déposerait non loin de sa destination.

Mais son impatience était telle qu'après une minute d'attente elle y renonça, préférant aller à pied.

La marche du moins calmerait un peu ses nerfs, tandis qu'assise dans un véhicule, elle n'eût pu se dominer, surmonter son angoisse.

Elle marchait, la pauvre femme, aussi vite que ses jambes le lui permettaient, fendant les groupes de passants, la tête fixe, les yeux droit devant elle, ne voyant rien que la rue noire, ne pensant à rien qu'à rechercher son enfant, à retrouver sa Claire...

Des pensées sinistres la hantaient, elle voyait sa chérie écrasée, sanglante, à l'agonie, sur un lit d'hôpital, mais ces idées elle les repoussait au plus vite, car alors la folie envahissait son cerveau.

Mme Hortense, par bonheur, n'était pas encore couchée.

Elle reçut la mère de Claire Henriot avec une physionomie étonnée et des yeux ronds qui jetèrent la terreur dans l'âme de la pauvre créature.

— Excusez l'indiscrétion, madame... balbutia Fanny d'une voix à peine distincte, mais ma fille n'était pas chez nous à huit heures et demie, elle toujours si exacte...

L'inquiétude m'a gagnée, et j'ai couru jusqu'au magasin...

Là on ne savait rien, mais on m'a dit que vous pourriez me renseigner, on m'a donné votre adresse et je suis venue...

Pouvez-vous me dire quelque chose ?

— Comment ! madame, vous ne savez pas ?.... On ne vous a pas prévenue !

— De quoi ? grand Dieu ! de quoi ?

— Mlle Henriot a quitté l'atelier aujourd'hui à deux heures de l'après-midi.

— Depuis deux heures, depuis deux heures...

— Mais oui...

On est venu la chercher... une femme qui avait l'air d'une domestique de grande maison... Et Mlle Claire, après lui avoir parlé, l'a suivie.

Je lui en ai donné la permission...

— L'a suivie où ?... Chez qui ?

— Cela, ma pauvre dame, je serais bien incapable de vous le dire.

Tout ce que je sais, c'est que la personne qui a emmené votre fille est arrivée devant le magasin dans une voiture aussi belle que celles de nos meilleures clientes...

Cocher, valet de pied, livrée chic, armoiries, couronne, rien n'y manquait.

— Ah ! ça, je rêve ! murmura Fanny Henriot en passant ses mains sur son front.

Qui avait affaire à Claire ?... que lui voulait-on ?

Elle demeura quelques secondes silencieuse, puis soudain se leva.

— Merci, madame, fit-elle, merci de m'avoir reçue, et d'avoir, aussi, bien voulu consentir à me renseigner...

— Si ce que j'ai pu vous dire vous sert à quelque chose j'en serai bien heureuse, madame.

— Oui, balbutia Fanny, oui, en effet, je crois que... je sais où est allée ma fille....

Merci encore, madame et bien le bonsoir.

Elle se retira, accompagnée par Mme Hortense qui referma la porte d'un petit air pincé et murmura entre ses dents :

— On ne peut toujours pas dire qu'elle est trop bavarde, la mère de Mlle Claire !

Fanny Henriot descendit la rue Lepic, et s'assit sur un banc du boulevard extérieur.

Elle n'en pouvait plus....

Ses jambes lasses ne se traînaient plus qu'avec peine.

Un peu de repos était absolument nécessaire, et puis elle devait de toute nécessité, mettre de l'ordre dans ses idées, savoir où elle en était.

— Voyons ! se disait la pauvre femme, réfléchissons...

On est venu chercher ma fille dans une belle voiture : une femme, une domestique... De la part de qui cette femme pouvait-elle venir ?

Nous ne connaissons personne du grand monde... excepté Mlle Juliette de la Fougeraye.

C'est donc elle seule qui peut avoir eu affaire à ma Claire... et il me semble que je devine ce qu'elle lui voulait.

Certainement donner à l'enfant des nouvelles de son Reginald...

Cela explique qu'elle ait suivi la femme sans difficultés...

Bien sûr, parbleu ! son fiancé ! Elle y aurait volé si elle avait pu, la chérie !

Seulement, ce qui m'étonne, c'est qu'elle n'ait pas pensé à moi... c'est qu'elle ne se soit pas dit que la maman serait inquiète, malheureuse, et qu'il fallait lui envoyer un mot pour la rassurer...

Après ça, cette demoiselle c'est si grand genre, ça impose !

Claire n'aura pas osé...

Ma foi, tant pis ! au risque de tout ce qui arrivera, je m'en moque ! je vais y aller, moi, chez Mlle de la Fougeraye, je lui ferai des masses d'excuses pour la liberté grande, mais toute noble qu'elle soit, j'estime qu'elle comprendra qu'une mère ne peut pas rester sans nouvelles de son enfant.

En route, va, ma pauvre Fanny, et du courage !

La veuve de l'aiguilleur se leva péniblement, et se dirigea vers la rue Pigalle.

Il se faisait tard et ce n'est qu'à onze heures passées que la malheureuse arriva devant l'hôtel du Cours la Reine.

Tout paraissait endormi dans la maison, et c'est en tremblant que la pauvre femme se risqua à sonner.

Une petite porte s'ouvrit, elle la franchit et se trouva devant le pavillon du portier.

Le cerbère, debout sur le seuil de sa loge, arrêta au passage cette inconnue, et lui demanda d'un ton assez sec ce qu'elle désirait.

— Voir Mlle de la Fougeraye, répondit Fanny toute troublée.

— A cette heure ? ricana le portier, vous n'y pensez pas !

Mademoiselle est certainement couchée.

En voilà une idée de se présenter maintenant !

Revenez demain, ma bonne femme.

— Monsieur, je vous en supplie, c'est ma fille !...

L'homme sans rien vouloir entendre se préparait à congédier Fanny Henriot de la belle façon, lorsque survint une personne entre deux âges, de mise et d'allures effacées, qui s'avança jusqu'au pavillon et demanda :

— Qu'y a-t-il, André ?

Mademoiselle a entendu le timbre et elle m'envoie aux informations.

— C'est cette femme qui insiste pour être reçue par madame moiselle, et je lui faisais observer que ce n'était pas l'heure...

— En effet, — répliqua la dame de compagnie de Juliette qui s'approcha davantage, et examina attentivement Fanny Henriot, — Mlle de la Fougeraye ne reçoit pas le soir, madame...

Veuillez revenir demain...

— Demain ! sanglota la mère, demain ! mais je serai morte d'inquiétude, demain !

Oh ! madame, madame ! c'est une mère qui vous supplie, priez mademoiselle de me recevoir une minute seulement, car elle seule peut me dire où est ma fille !

— Votre fille ! pardon, madame, mais qui êtes-vous ?

— Je suis Fanny Henriot, la mère de Claire.

Dites cela à votre maîtresse, elle comprendra, elle devinera...

— Bon, bon !

Fermez la porte, André, j'emmène madame.

Et la dame de compagnie de Juliette entraînait Fanny vers l'hôtel.

— Voyons, madame, ajouta-t-elle lorsqu'elles furent hors de la portée des oreilles du concierge, que parliez-vous de votre fille, et pourquoi pensez-vous que mademoiselle ?...

Vous pouvez me répondre sans crainte, je suis au courant des actions de mademoiselle ; je vous connais par ouï-dire, je connais Mlle Claire...

— Oh ! madame, bien sûr, j'ai toute confiance.

Voyez-vous, je marche depuis trois heures, je suis lasse, si vous saviez...

Je cherche ma fille, ma Claire, qui n'est pas rentrée ce soir à la maison...

J'ai appris chez une de ses camarades qu'une belle voiture était venue la chercher tantôt...

C'est pour ça que je suis ici...

Nous vivons seules, sans fréquentations d'aucune sorte... Surtout, comme bien vous pensez, avec des gens qui possèdent de si beaux équipages...

La pensée de Mlle de la Fougeraye m'est aussitôt venue à l'esprit.

Ma fille n'aurait pas suivi n'importe qui, vous vous en doutez !

Il a fallu qu'on vienne de la part d'une personne... enfin de Mlle Juliette... à cause de... vous savez bien...

— Oui, mais c'est étrange... je ne comprends pas...

— Claire n'est pas ici ! s'écria la mère d'une voix telle que son interlocutrice en fut bouleversée.

— Vous allez voir mademoiselle, je prends sur moi de la déranger, répondit précipitamment la dame de compagnie...

Attendez-moi, je vais venir vous chercher dans un instant...

Elle fit entrer Fanny Henriot dans un petit salon du rez-de-chaussée, et monta jusque chez Juliette.

La jeune fille était dans sa chambre, sa toilette de nuit achevée, enveloppée de batistes et de dentelles, ses cheveux blonds nattés en une torsade épaisse.

Elle s'attardait devant un feu de bûches à lire et à rêver.

— Eh ! bien, ma bonne Jeanne, qui avait sonné ? demanda la jeune fille, en voyant reparaître sa femme de confiance.

— La mère de Claire Henriot, éperdue désespérée, à demi-folle de chagrin.

*(A suivre).*